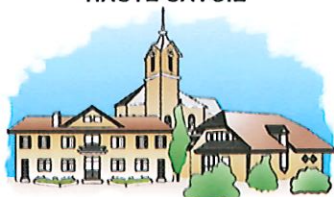


MAIRIE de FRANCLENS

HAUTE-SAVOIE



www.franc lens.fr

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 février 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : **09 février 2021**

PRESENTS : MM. MAGNIN Jean-Louis, ROLLIER Alain, SOGNO Jean, LAVILLE Léon, Mme SAUVOUREL Véronique, MM BETRIX Jean-Luc, CINQUIN Jean-Marc, FLACHERON Franck, MESSIER Jean-Charles, DEPIGNY Adrien, Mmes ALBERT Emilie, PIROUX Corinne, LEHUÉDÉ Chrystèle, BODENON Audrey.

ABSENT excusé :

M. DROUET Julien donne procuration à M. MAGNIN Jean-Louis

Secrétaire élue : Mme SAUVOUREL Véronique

1-APPROBATION DERNIER COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

2- TRAVAUX SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire donne la parole à Alain ROLLIER qui indique que suite au dernier conseil et la proposition de Jean SOGNO de réhabiliter les anciennes lanternes en les équipant de LED, celui-ci il a pris contact avec Energie et Services de Seyssel. Un nouveau devis a été établi pour des travaux effectués en intégralité par leurs services. Le coût total des travaux s'élève à 16 027€ TTC pour 20 points lumineux, avec possibilité de subvention de 30 % du montant total HT soit 4 006.75 €. Le coût total s'avère donc moindre qu'annoncé lors des dernières présentations. Le Maire précise qu'il est désormais trop tard pour bénéficier de cette subvention en 2021 car les demandes ont été validées lors du conseil du SIES en décembre 2020. Il propose donc au conseil de reporter l'opération en 2022 en présentant un dossier plus conséquent au vu du coût inférieur aux attentes. A l'unanimité, le conseil accepte le report de l'opération de rénovation du réseau d'éclairage public.

3-DEMOLITION « MAISON BOTTERON »

(DELIBERATION N° 2021.01)

Le Maire expose les devis reçus de la part des trois entreprises consultées pour entreprendre les travaux de démolition du bâtiment soit : TP 2 Alpes, BORGET Jean-François et RANNARD TP. Il demande au conseil de faire un choix. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise RANNARD TP dont le coût s'élève à 14 262 € TTC.

4- TRAVAUX LOGEMENT DE LA CURE

(DELIBERATION N° 2021.02)

Le Maire donne la parole à Jean SOGNO qui explique qu'il va falloir, en plus des travaux de transformation de l'ancienne cure en deux logements, retirer la cuve à fioul existante. Il présente à l'assemblée un rapport détaillé des devis reçus (172 185,53€ HT). Le Maire précise que l'heure n'est pas au choix des entreprises mais aux demandes de subventions et au montage d'un plan de financement. Il indique qu'une demande est à faire auprès du Conseil Départemental 74 avant fin février. Il ajoute qu'une demande de subvention va être faite également auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de l'opération « Bonus Relance » (subvention possible à hauteur de 50 %). En cas d'attribution de ces subventions, il faut donc prévoir un autofinancement à hauteur de 30%. Il précise que dans le cas contraire il faudra avoir recours à un emprunt. Il demande donc au conseil de se positionner. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le plan de financement présenté et demande au Maire d'engager les démarches de demandes de subventions.

Le Maire demande à Jean SOGNO d'évoquer la problématique du chauffage de l'église. Il informe le Conseil avoir fait procéder à une étude pour l'installation d'un système au gaz mais que par manque de place et au vu du coût, cette solution est inenvisageable. Le Maire explique que lors des dernières réunions d'adjoints il a été débattu de la nécessité d'engager des dépenses publiques pour le chauffage de ce bâtiment qui est moins occupé l'hiver qu'à l'époque. Il propose de mettre en place un système électrique mais avec un tarif « bleu » afin de limiter les frais de chauffage. Il ajoute qu'aucune décision n'est à prendre pour le moment et qu'il faut faire réaliser une étude avec ce tarif. Le Conseil municipal, valide à l'unanimité cette proposition.

5-PROLONGATION DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT ET D'EXPLOITATION DU RHONE CONFIEE A LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE (CNR) (DELIBERATION N° 2021.03)

Le Maire rappelle le principe de la concession et indique que celle-ci se termine en 2023. Il présente le courrier reçu de la part du Préfet du Rhône qui sollicite l'accord du Conseil de prolonger la concession d'aménagement et d'exploitation du Rhône confiée à la C.N.R. jusqu'au 31 décembre 2041. Il ajoute qu'en 2018 une première consultation auprès des municipalités avait eu lieu et que le Conseil de l'époque avait, par délibération, apporter son soutien à la C.N.R. pour les démarches entreprises afin de bénéficier d'une prolongation de la concession du Rhône. Le Maire présente la mission d'intérêt général de la C.N.R. Il indique que les élus du Rhône ont assisté à une présentation par la DREAL en 2019. Il rappelle les enjeux importants de cette prolongation et propose au Conseil de se positionner pour la prolongation de la concession à CNR. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité à la prolongation de la concession.

6-BOURSE FONCIERE FORESTIERE (DELIBERATION N° 2021.04)

Le Maire explique le fonctionnement de la bourse foncière forestière et la sollicitation de la part du Centre Régional de la Propriété Forestière Auvergne Rhône Alpes. Il présente à l'assemblée le plan de la parcelle en vente (B188). Il précise qu'il s'agit de marais. La parcelle en vente est limitrophe de la forêt communale. Au vu de cette proximité, le Maire propose au Conseil de l'acquérir. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité

l'achat de cette parcelle et demande au Maire d'engager les démarches pour son acquisition. Le Maire ajoute qu'il conviendra à l'avenir de se porter acquéreur de toutes les parcelles voisines.

7- QUESTIONS DIVERSES

➤ DATES PROCHAINES SEANCES DE CONSEIL

Le Maire informe des dates des prochaines séances du Conseil municipal : 16 mars (vote du compte administratif et compte de gestion, et si possible attribution des subventions aux associations) et 12 avril (vote du budget).

➤ EMPLOIS ETE 2021

Le Maire indique avoir déjà reçu des candidatures. Il rappelle que la crise sanitaire n'a pas permis de procéder à un appel de candidatures en 2020, mais que des candidatures spontanées avaient été déposées. Il dit que la parution d'une annonce aura lieu prochainement et que les critères de recrutement seront identiques aux années précédentes (jeunes +16 ans / priorité aux plus âgés / 2 contrats auprès de la commune maximum). Il ajoute qu'aucune remarque sur les jeunes employés en 2020 n'a été faite.

➤ PLAINTS DE M. GANDY RENE

Le Maire donne lecture d'un courrier reçu, en mairie le 18 janvier dernier, de la part de M. GANDY René qui informe la mairie de son mécontentement suite à l'autorisation de stationnement d'un camion poubelle sur le domaine public délivrée à M. GALBAN Fabrice. Dans son courrier M. GANDY dit être gêné par la présence du camion à cet endroit (problème de visibilité et d'odeurs) et exprime un sentiment d'injustice dont il serait victime. Le Maire informe le Conseil des antécédents de cette affaire, à savoir une plainte de M. GANDY auprès de l'employeur de M. GALBAN, des rendez-vous en mairie et l'autorisation écrite donné à Mr GALBAN lui permettant de garer occasionnellement son véhicule sur le domaine public. Il ajoute que pour lui cette affaire fait ressortir un problème de voisinage car aucune plainte n'a été enregistrée de la part des autres voisins. Le Maire lit ensuite l'autorisation délivrée à M. GALBAN et rappelle le caractère ponctuel du stationnement accordé sur le domaine public.

Jean-Marc CINQUIN propose de se rendre sur place lors des prochaines chaleurs pour se rendre compte de l'odeur dégagée par le camion.

Le Maire donne la parole à M. GANDY présent dans la salle. Ce dernier affirme n'avoir aucun problème avec M. GALBAN et invite chaque membre du Conseil à venir constater sur place la gêne occasionnée par la présence du camion. Il donne lecture du règlement du PLU concernant la règle applicable au stationnement des véhicules.

Le Maire insiste sur le fait que l'autorisation a été donnée pour le stationnement du camion sur le domaine public et non pas sur la voirie et qu'en l'état, il ne reviendra pas sur sa décision.

➤ SITE INTERNET DE LA MAIRIE

Véronique SAUVOREL informe le Conseil du dysfonctionnement du site internet actuel de la mairie. Elle explique que le site est devenu obsolète et que malgré multiples échanges avec la société qui assure l'hébergement de notre site, celle-ci ne trouve pas les causes de la panne. Le choix a donc été fait de mettre un terme au contrat en cours et de passer un

contrat avec une autre société (EOLAS). Une formation sera faite aux élus en charge de la communication en distanciel par EOLAS prochainement.

➤ **LE PETIT FRANCLINOIS**

Léon LAVILLE explique que l'élaboration du bulletin municipal le « petit Franclinois » est en phase de finalisation. Il regroupera deux années. Il indique avoir travaillé avec Mmes Nadine CINQUIN et Aurélia GERMAIN. Une photographie des nouveaux élus a été faite ce jour.

➤ **SALLE DES FETES**

Jean SOGNO informe le Conseil d'un dysfonctionnement de la centrale incendie de la salle des fêtes, et des difficultés rencontrées avec la société ALTELEC en charge de la maintenance. Il ajoute avoir commandé par ses propres moyens des déclencheurs manuels. Le Maire relève la défaillance de la société ALTELEC et annonce que le contrat qui nous lie à cette dernière sera dénoncé en juillet prochain.

➤ **VENTE DE CHOUROUTE**

Le Maire rappelle que ce week-end aura lieu à la salle des fêtes une vente à emporter de choucroute organisée par le FC Semine. Il ajoute avoir autorisé l'association à utiliser seulement la cuisine pour la préparation des plats.

➤ **PARKING DE LA MAIRIE**

Alain ROLLIER évoque la problématique de stationnement sur le parking de la mairie aux horaires d'école, alors que le parking de l'école dispose à ce moment-là de places vides. Il informe le Conseil qu'une signalétique va être mise en place et que, prochainement, le parking à l'entrée du village va être réaménagé pour en faciliter l'accès. Les travaux seront réalisés par les agents des services techniques.

➤ **TRAVAUX A LA BIBLIOTHEQUE**

Audrey BODENON demande des précisions quant à l'apparition de cloques sur les murs suite aux travaux réalisés à la bibliothèque. Le Maire répond qu'il s'agit de remontées d'eau. Il ajoute que les travaux datent d'une dizaine d'années et qu'aucune trace de moisissure n'est à déplorer. Il conviendra de prévoir des travaux de peinture en même temps que les travaux de la cure. Il poursuit en indiquant que le tapis de l'entrée a fait l'objet d'un nettoyage par les services techniques et que la mauvaise odeur devant la porte de la bibliothèque subsiste. Il semblerait que ce soit finalement lié à la présence d'urine à cet endroit. Il propose donc de revoir l'accès à la bibliothèque en projetant de le clôturer.

➤ **POSE D'UN MIROIR A LA BABALE**

Audrey BODENON interroge le Conseil sur la possibilité d'installer un miroir à la sortie de l'allée de la Babale. Le Maire propose d'aller vérifier la visibilité sur place, et indique qu'en cas d'absence de celle-ci il pourra être installé un miroir.

➤ **INFORMATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE (CCUR)**

Le Maire informe le Conseil des projets en cours de la CCUR à savoir :

- Installation de containers à ordures ménagères semi-enterrés
- Réflexion à l'installation de containers à cartons
- Rassemblements des 3 sites (Seysse, Frangy et Chêne-en-Semine)

- Travaux à l'aire de Camping-car à la base de loisirs de Seyssel 01 en phase de finalisation
- Travaux à venir sur le bâtiment Prolynx à la base de loisirs
- Construction d'une maison de santé à Seyssel
- Construction d'une crèche à Minzier
- Travail sur le règlement en vigueur du P.L.U.I
- Projet de construction d'un gymnase intercommunal à Frangy
- Travaux en cours d'une nouvelle déchetterie à Frangy
- Obligation de réaliser une aire de grand passage fixe par le SIGETA

Fin de la séance : 20h40

**La secrétaire de séance
Mme Véronique SAUVOUREL**



**Le Maire,
M. Jean-Louis MAGNIN**



Date d'affichage : 02/03/2011